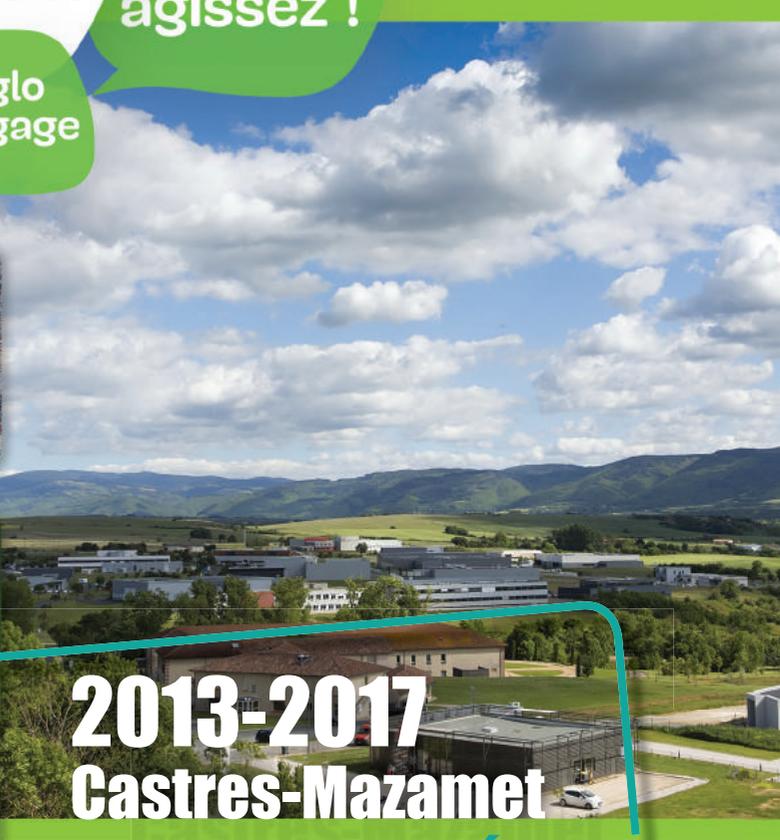


Plan Climat Énergie

Castres-Mazamet

vous aussi
agissez !

L'agglomération
s'engage



2013-2017 Castres-Mazamet Un Plan Climat Énergie pour le territoire

Sommaire

1. Le Plan Climat Énergie Territorial : une initiative de la Communauté d'agglomération	3
2. États et collectivités s'engagent contre le changement climatique	5
À chaque niveau ses objectifs	5
Les lois Grenelle I et II : des outils pour agir	7
Le rôle croissant des collectivités locales	8

Diagnostic

3. Les émissions de gaz à effet de serre de l'agglomération de Castres-Mazamet	10
Les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité	10
Les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités du territoire	13
4. La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : quelle vulnérabilité face aux effets du changement climatique ?	15
Moins de pluie et plus de sécheresse... sauf si l'on agit	16
Les principales vulnérabilités du territoire	16

Objectifs

5. Les objectifs de la Communauté d'agglomération	18
Les ambitions de Castres-Mazamet pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	18
La nécessité de politiques publiques fortes	19

Actions

6. Un programme d'actions fruit d'une co-construction	21
Logement, transport et adaptation au cœur de la stratégie	21
La concertation interne, elle aussi indispensable	23
7. Le PCET de Castres-Mazamet : 45 actions pour le climat	24
Réduire de 10 % les émissions de GES et la consommation d'énergie	24
8. Le Plan Climat : un enjeu de communication	34
Sensibiliser, expliquer, communiquer	34
Glossaire	35

Rédaction → services de la Communauté

Révision/correction → Fabien Cluzel

Création et mise en page → Octantéine.Com

Crédits photographiques → Laurent Frézouls, Gilles Tordjeman, Philippe Grollier

Impression → Imprimerie Couleurs d'Autan, sur papier certifié PEFC

Septembre 2014

1. Le Plan Climat Énergie Territorial : une initiative de la Communauté d'agglomération

Sensible de longue date aux enjeux liés au changement climatique, c'est en 2011 que le conseil communautaire a décidé de lancer un **Plan Climat Énergie Territorial (PCET)** sur le territoire de la **Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet**. Institué par le **Plan Climat National** et repris par les **lois Grenelle**, le PCET formalise un cadre dans lequel la collectivité, après avoir dressé un **diagnostic**, s'engage pour faire face aux évolutions du climat et à leurs conséquences.

Les deux principaux objectifs du dispositif sont clairs :

- la **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)** afin de limiter l'impact du territoire sur le climat,
- l'**adaptation aux effets du changement climatique** déjà amorcé et inévitable.



Dans cette perspective, l'élaboration du PCET (Plan Climat Énergie Territorial) de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est déroulée en trois étapes :

- réalisation d'un **diagnostic** des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre :
 - à l'échelle du patrimoine et des services de la collectivité,
 - à l'échelle du territoire,
 - accompagné d'un diagnostic d'adaptation du territoire de l'agglomération aux effets du changement climatique.
- **mobilisation** interne et externe des acteurs concernés par la mise en place d'actions Énergie/Climat.
- **construction** d'un programme d'actions.



Qu'est-ce qu'un Plan Climat Énergie Territorial ?

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est un **projet territorial de développement durable** dont la finalité première est la **lutte contre le changement climatique**. Institué par le Plan Climat National et repris par les lois **Grenelle 1** et le projet de loi **Grenelle 2**, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire qui peut être articulé en **4 temps** :

- un **diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de GES** (gaz à effet de serre) liées d'une part au **fonctionnement d'une collectivité**, et d'autre part à l'ensemble des activités présentes **sur son territoire**,
- la détermination d'**objectifs stratégiques et opérationnels**,
- un **plan d'actions à court, moyen et long terme**, co-élaboré avec les acteurs du territoire,
- un dispositif de **suivi du plan d'actions** et d'**évaluation des résultats**.



2. États et collectivités s'engagent contre le changement climatique

Parce que la lutte contre le changement climatique se joue autant au niveau local que global, les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial de Castres-Mazamet s'inscrivent avec cohérence dans un contexte régional, national et européen.

À chaque niveau ses objectifs



Dans le monde

Depuis le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio en 1992 et le protocole de Kyoto de 1997 ratifié par un groupe de pays industrialisés, la plupart des grands États, à l'exception des États-Unis, se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5 % par rapport à leurs niveaux de 1990 durant la période 2008-2012. Les États membres de l'Union Européenne se sont quant à eux engagés collectivement sur une réduction de 8 % entre 2008 et 2012.



En Europe

En décembre 2008, l'Union Européenne a adopté le «**Paquet Climat Énergie**» qui reprend notamment l'objectif dit des «**3 x 20**» :



→ réduire de 20 % les émissions de GES d'ici 2020 par rapport à leur niveau de 1990,



→ atteindre 20 % de production d'énergie d'origine renouvelable dans la consommation finale d'énergie,



→ améliorer de 20 % l'efficacité énergétique par rapport à son niveau de 1990.



En France

En 2000, les pouvoirs publics ont inscrit leur action dans le cadre du respect des objectifs liés au protocole de Kyoto via le **Plan national de lutte contre le changement climatique (PNLCC¹)**. Ils se sont ensuite engagés en 2004 dans un Plan Climat national qui a notamment fixé l'objectif du « **Facteur 4** ». Il s'agit de **diviser par 4 les émissions de GES entre 1990 et 2050**, ce qui se traduit par un objectif de **diminution de 3 % par an en moyenne des émissions de GES jusqu'en 2050**, objectif repris par la Loi Programme d'Orientation de la Politique Énergétique (« loi POPE ») votée en 2005.



1. Un glossaire des acronymes est proposé page 35.

Les lois Grenelle I et II : des outils pour agir

Enfin, les discussions du Grenelle de l'Environnement ont permis l'émergence de deux textes majeurs :

- La loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, dite **loi Grenelle I**, qui « fixe les objectifs, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique », et en particulier :
 - Atteindre l'objectif du « **Facteur 4** » à horizon 2050
 - Atteindre **23 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2020**
- La loi portant l'engagement national pour l'environnement, dite **loi Grenelle II** (promulguée en juillet 2010), constitue la boîte à outils juridique du Grenelle de l'Environnement. Elle énumère les dispositions pratiques visant à la mise en œuvre concrète de la loi Grenelle I et permettant d'atteindre ses objectifs. Les principales dispositions du texte concernent :



L'habitat et l'urbanisme : renforcement des dispositifs visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, et modification du Code de l'Urbanisme pour l'adapter aux exigences d'un développement urbain durable ;



Les transports : adaptation de la législation pour faciliter le développement de grands projets de transports collectifs urbains ;



La production / consommation d'énergie : création de Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Énergie ; obligation de réaliser un diagnostic Énergie-GES pour les entreprises de plus de 500 personnes, pour les établissements publics de plus de 250 personnes et les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ; modification des règlements concernant les parcs éoliens ;



La biodiversité : instauration d'une « trame verte et bleue » instaurant les couloirs écologiques entre territoires protégés ; elle constitue un outil de préservation de la biodiversité dans les projets de territoires qui devra être prise en compte dans les documents d'urbanisme réalisés par les collectivités (SCoT et PLU) ;



L'obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants d'adopter un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) avant le 31 décembre 2012.

Le rôle croissant des collectivités locales

Le durcissement de la réglementation européenne et nationale traduit des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande d'énergie, ou encore de développement des énergies renouvelables. C'est notamment pourquoi, à la suite de la définition d'objectifs au niveau national, cet effort place également tous les acteurs territoriaux au cœur de ce processus.

À ce titre, le décret 2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Énergie Territorial inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglemen-

taires permettant de définir les modalités d'application de ce dispositif. Enfin, plus récemment, un guide méthodologique a été établi, reprenant les modalités d'élaboration des bilans des émissions de GES à l'intention des collectivités locales.





Les Schémas régionaux du climat : un nouveau cadre pour l'action publique locale

Depuis 2010, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) est le cadre permettant aux acteurs régionaux et infrarégionaux, telles que les communautés d'agglomération, de déployer leurs politiques environnementales poursuivant différents objectifs :

- définition et mise en œuvre d'une politique de maîtrise de la demande d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique
- lutte contre la pollution atmosphérique,
- développement de la production d'énergies renouvelables et lutte contre le changement climatique (atténuation du phénomène et adaptation à ses effets),
- lutte contre l'étalement urbain et maîtrise du foncier en économisant la consommation de l'espace à l'échelle régionale.



En Midi-Pyrénées

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la Région Midi-Pyrénées (SRCAE, adopté en 2012) s'est lui aussi fixé des objectifs ambitieux :

- **réduire de 15%** la consommation énergétique régionale et de **25 %** les émissions de GES en 2020 (par rapport à 2005) dans le secteur du bâtiment,
- **réduire de 10%** la consommation énergétique régionale et de **13 %** les émissions de GES en 2020 (par rapport à 2005) dans le secteur du transport,
- **augmenter de 50%** la production d'énergies renouvelables sur la période 2008-2020.

3. Les émissions de gaz à effet de serre de l'agglomération de Castres-Mazamet

Parce qu'elles sont de natures différentes, **directes, indirectes, énergétiques ou non énergétiques**, les émissions de gaz à effet de serre doivent être connues et identifiées afin de pouvoir être **mesurées**, et enfin, faire l'objet de mesures concrètes pour **les réduire efficacement**.

Les **émissions directes** sont les rejets de gaz à effet de serre résultant de la **combustion d'énergie pour le chauffage des bâtiments** ou pour le **fonctionnement d'un moteur thermique automobile**, ou encore de la **combustion de déchets en usine d'incinération...** Ces émissions directes comprennent les **émissions d'origine énergétique** (combustion de produits énergétiques) et les **émissions d'origine non énergétique** (dégradation des engrais, décomposition des matériaux...).

Les **émissions indirectes** sont les rejets générés indirectement par l'ensemble des activités humaines. Par exemple, la **consommation de produits manufacturés** génère, au-delà d'éventuelles émissions directes de gaz à effet de serre (GES), des émissions indirectes **liées à leur fabrication et à leur transport**. Le calcul des émissions indirectes permet donc de mettre en évidence l'**intérêt de systèmes de production/consommation « courts »** qui, bien que plus onéreux pour le consommateur car moins industrialisés, présentent en revanche un bilan environnemental nettement positif.

Les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité

En 2009, les émissions de gaz à effet de serre produites par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sont estimées à **6 880 tonnes équivalent CO₂ (teqCO₂)**, avec une marge d'incerti-

tude de 25 % liée à la part importante de deux sources d'émissions difficiles à mesurer : l'élimination des déchets et les déplacements des visiteurs.

Ces chiffres prennent en compte les émissions consécutives aux diverses compétences de la collectivité, notamment la compétence « déchets territoriaux » ainsi, **le transport, l'élimination des déchets et le traitement des eaux usées représentent 42% des émissions générées par la collectivité.** Comme on le voit sur le graphique ci-dessous, **plus du tiers des émissions générées par la Communauté d'agglomération est donc issu du traitement des déchets.**

Toutefois, il faut savoir que **23% des déchets comptabilisés sont recyclés.** Les déchets éliminés sont valorisés par traitement par voie biologique au bioréacteur de Labessière Candeil. Quant au traitement des eaux usées, il totalise 2% des émissions de la grande activité Ordures ménagères et eaux usées : les émissions des eaux usées territoriales rejetées par la station d'épuration (donc après traitement) sont dues au dégagement de méthane de la matière organique résiduelle (boues et effluents).

Émissions de gaz à effet de serre de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet par domaine d'activité
En millions de tonnes d'équivalent CO₂





Le second poste générateur d'émissions de gaz à effet de serre résulte des activités des **Équipements culturels et sportifs, soit 37%** du total avec une émission de **2524 tonnes équivalent CO₂**. Il s'agit majoritairement des activités développées autour du **site de l'Archipel (69% des émissions)**, du **site de l'Apollo (11%)** et de manière plus marginale, de la Base de loisirs du Lac des Montagnès (5%).

Les **Transports urbains** représentent quant à eux une part minoritaire mais significative du bilan des émissions, avec **13%** du total, dont 8% au titre des transports collectifs de Libellus.

Enfin, la part des émissions dues à l'activité **Administration et assimilés**, c'est-à-dire le fonctionnement administratif de la collectivité lié à l'exécution des compétences territoriales, ne représente que **8%** du bilan global des émissions.

Toutefois, certains postes ou activités collectives communes (bâtiments, déplacements) offrent d'importantes possibilités de réduction des émissions de GES, et ce pour deux raisons :

- **des leviers d'actions** existent et ces réductions sont parmi les plus efficaces à mettre en place (rénovation de bâtiments, plans de déplacements...)
- la collectivité ayant valeur d'**exemplarité**, son fonctionnement interne devra refléter les exigences du Plan Climat Énergie Territorial.

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités du territoire

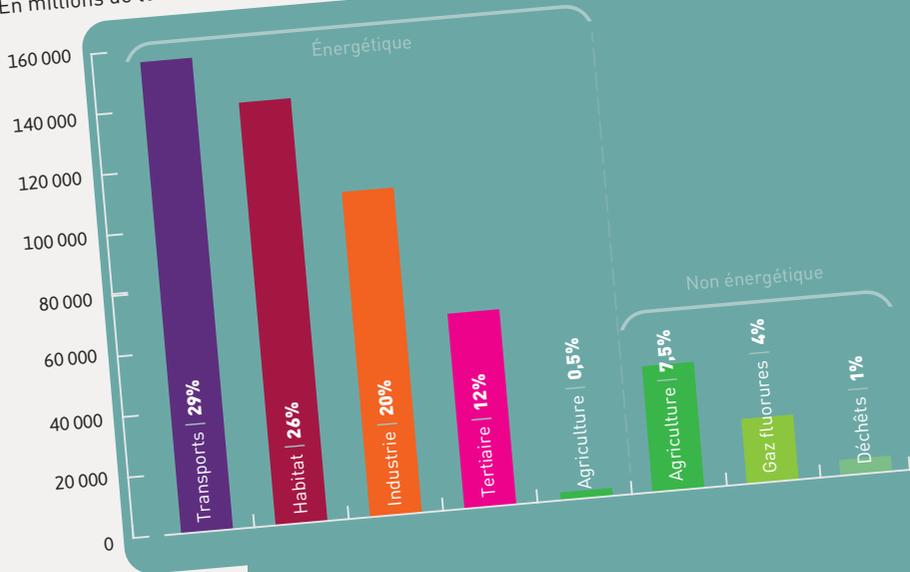
Les émissions de gaz à effet de serre de la **Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet** sont estimées à **526 000 teqCO₂** pour l'année 2009, soit un niveau **par habitant de 6 teqCO₂**. À titre de comparaison, le ratio par habitant de la Région Midi-Pyrénées est estimé à 8,9 teqCO₂, et celui de la France à 8,2 teqCO₂. Ces chiffres s'expliquent par le faible poids de l'agriculture sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Le **secteur du bâtiment résidentiel et tertiaire** est le principal secteur émetteur du territoire. Il a émis en 2009 plus de **190 000 teqCO₂**, soit environ **38%** du bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Respectivement, **l'habitat et le tertiaire** sont responsables de **26%** et **12%** du bilan des émissions de gaz à effet de serre.

De son côté, le secteur du **transport** produit un volume d'émissions équivalent à **160 000 teqCO₂**, soit **29%** du bilan territorial.

Le **secteur industriel** représente quant à lui **20%** du bilan des émissions. **L'agriculture**, malgré le caractère rural du territoire de la Com-

Émissions de gaz à effet de serre par secteur sur le territoire
En millions de tonnes d'équivalent CO₂



munauté d'agglomération de Castres-Mazamet, ne produit que **8 %** des émissions totales. Enfin, **le traitement des déchets et l'utilisation de gaz fluorés** représentent une part peu importante du bilan des émissions de gaz à effet de serre, respectivement **4 % et 1 %**.



Les émissions énergétiques prédominantes

Les émissions de GES d'origine énergétique sont dominées par les émissions liées au **transport** et à **l'habitat** qui représentent respectivement **34 %** et **31 %** de ces émissions. Elles représentent **87 %** des émissions totales du territoire : une prédominance caractéristique des territoires urbains. **L'agriculture** est quant à elle responsable de **62 %** des émissions d'origine non énergétiques (dégradation des engrais, décomposition des matériaux) dans l'agglomération.

14



4. La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : quelle vulnérabilité face aux effets du changement climatique ?

À l'échelle du territoire de la CACM, les projections de l'ONERC (Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique) montrent un impact significatif du changement climatique sur la température.

Toujours selon ces projections, la hausse de température provoquée par le changement climatique pourrait être particulièrement soutenue lors des périodes estivales et se traduirait principalement par deux phénomènes :

- **l'augmentation de la fréquence des canicules** : une canicule plus importante que celle observée en 2003 interviendrait ainsi en moyenne tous les six ans d'ici 2100 (avec une aggravation du phénomène en fin de période) ;
- **la croissance de l'intensité des épisodes caniculaires**. Ainsi, les températures des mois de juin, juillet et août pourraient augmenter de plus 5°C sur le territoire pour atteindre une moyenne supérieure à 25°C en été (contre une moyenne actuelle de 20°C) sur la même période.





16

Moins de pluie et plus de sécheresse... sauf si l'on agit

S'agissant des épisodes de précipitations, la tendance est moins nette. On prévoit cependant une diminution des précipitations annuelles et estivales d'ici 2100.

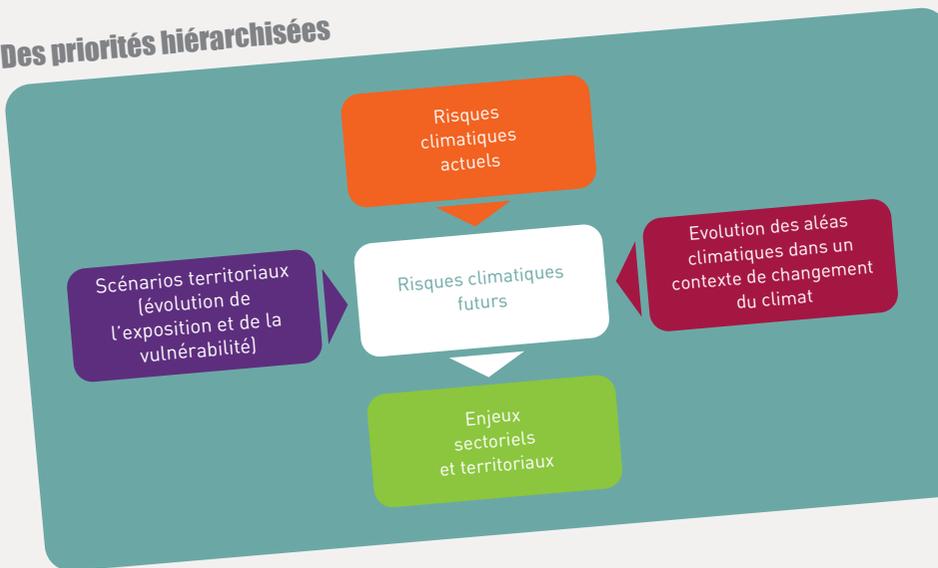
Cette diminution aura des conséquences en termes de sécheresses : selon des projections de Météo France, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet pourrait passer environ 30 % de son temps en état de sécheresse à l'horizon 2050, contre 10 à 15 % aujourd'hui.

Les principales vulnérabilités du territoire

La vulnérabilité future du territoire aux risques climatiques dans un contexte de changement du climat local dépend à la fois :

- **des aléas climatiques** : aujourd’hui, le territoire fait face à certains aléas et ceux-ci vont connaître une modification de leurs fréquences et de leur intensité. Par ailleurs, d’autres aléas climatiques inexistant à l’heure actuelle sur le territoire peuvent apparaître ;
- **de l’exposition future des populations, des activités et des milieux naturels du territoire à ces aléas**. Celle-ci dépend notamment de l’augmentation de la population, des choix d’aménagement et du développement des activités, mais aussi de la stratégie de développement du territoire : politique d’urbanisation, orientations des activités...
- de la vulnérabilité future des populations, milieux et activités aux aléas climatiques : celle-ci **dépend évidemment de la prise en compte ou non de ces risques et de la conduite de politiques à la hauteur des enjeux**.

Des priorités hiérarchisées



5. Les objectifs de la Communauté d'agglomération

Le Plan Climat Énergie Territorial de Castres-Mazamet a vocation à être compatible avec le SRCAE de Midi-Pyrénées.

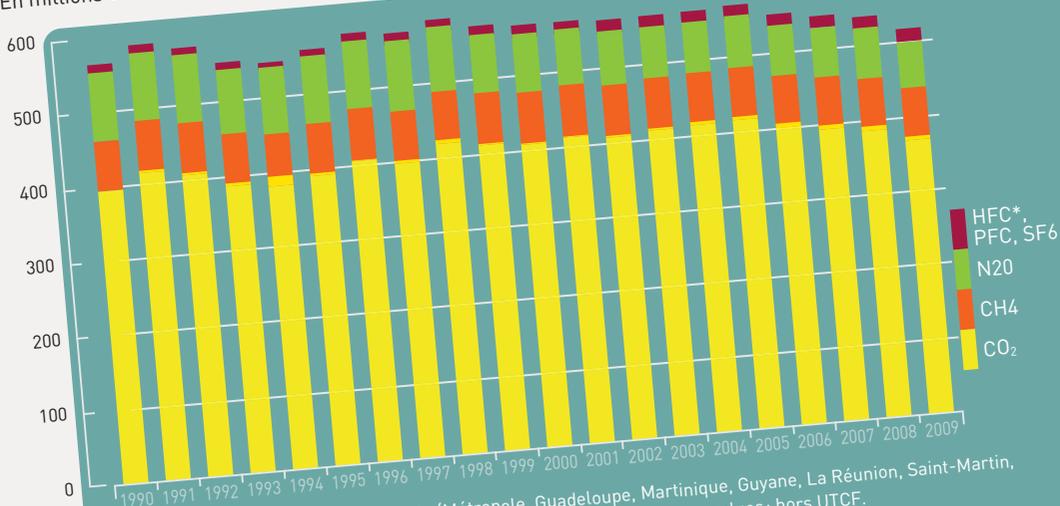
Aux objectifs du SRCAE s'ajoute, dans le programme d'actions de la Communauté d'agglomération, la lutte contre la dégradation de la qualité de l'air sur le territoire.

Les ambitions de Castres-Mazamet pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

Bien qu'en France, les émissions globales de GES ont diminué depuis 1990, les émissions des secteurs du **bâtiment et des transports** ont progressé de 9 à 12% de 1990 à 2009.

Les émissions de gaz à effet de serre en France depuis 1990

En millions de tonnes d'équivalent CO₂



Notes : périmètre du protocole de Kyoto (Métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy); émissions du trafic maritime et aérien international exclues; hors UTCF.

Source : Citepa (format CCNUCC), mai 2011

* HFC = Hydrofluorocarbones | PFC = Perfluorocarbures | N₂O = Protoxyde d'azote | CH₄ = Méthane

Les compétences, des leviers pour agir

Aménagement du territoire, politique de l'habitat, mais aussi gestion des réseaux de transports collectifs et énergétiques, sont autant de compétences de la Communauté d'agglomération qui serviront de levier pour réduire les émissions de GES.

Pour atteindre l'objectif de réduction de 20% des émissions de GES à l'horizon 2020, l'action de tous les acteurs doit particulièrement se concentrer sur ces secteurs.

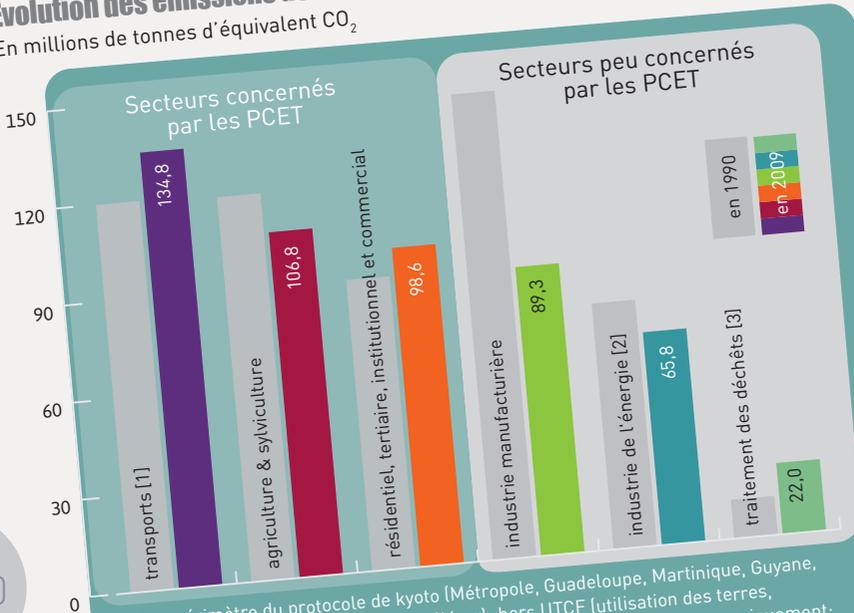
La nécessité de politiques publiques fortes

Compte tenu de leurs missions, les collectivités locales sont en première ligne pour déployer des politiques publiques fortes de réduction des émissions de GES. À ce titre, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet agit notamment sur trois grands périmètres :

- **au niveau de son patrimoine** : promotion des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables ;
- **au niveau de ses missions et services** : redéploiement de politiques afin de ne pas limiter le plan de réduction des émissions de GES au seul service « Énergie/Environnement », mais d'imposer à la collectivité un effort supplémentaire pour chacune de ses politiques ;
- **au niveau du territoire** : mise en place de partenariats privilégiés avec les acteurs locaux. L'objectif du « Facteur 4 » (diviser par 4 les émissions de GES d'ici 2050) ne pourra pas être atteint sans la mise en œuvre d'actions collectives au sein du territoire.

Évolution des émissions de GES en France par secteur entre 1990 et 2009

En millions de tonnes d'équivalent CO₂



Notes : périmètre du protocole de kyoto (Métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Martin, Saint Barthélemy), hors UTCF (utilisation des terres, leurs changements et la forêt); (1) aérien et maritime : trafic domestique uniquement; (2) y compris incinération des déchets avec récupération d'énergie; (3) hors incinération des déchets avec récupération d'énergie, et hors captage de biogaz.

Source : Citepa

20

Le double périmètre du programme d'actions de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

En conclusion, le programme d'actions de la Communauté d'agglomération doit contribuer à atteindre l'objectif européen de réduction des émissions de GES de 20% conformément à la réglementation.



6. Un programme d'actions fruit d'une co-construction

Aussi volontariste soit-il, un programme d'actions ne saurait être efficace sans que s'y associent tous les acteurs concernés. Dans cette perspective, à partir des diagnostics établis, la Communauté d'agglomération a mené des travaux de concertation conduisant à l'élaboration d'une feuille de route pragmatique.

En 2012, deux journées de concertation consacrées au Plan Climat Énergie ont été conduites en présence des partenaires territoriaux de Castres-Mazamet. Leur objectif : préciser les enjeux locaux et identifier des pistes d'actions.

Logement, transport et adaptation au cœur de la stratégie

À cette occasion, trois thèmes stratégiques ont fait l'objet de tables rondes :



Le logement : autour des acteurs du logement de la Communauté d'agglomération, cet atelier a permis de distinguer et de prioriser les enjeux liés à :

- la maîtrise des consommations énergétiques,
- le développement des énergies renouvelables,
- la réduction des émissions de GES dans l'habitat (rénovation, précarité énergétique, technique de construction, innovation architecturale, financement, etc.).



Le transport : à partir du diagnostic et du retour des acteurs du territoire, l'atelier a été l'occasion de déterminer et de hié-

rarchiser les enjeux inhérents aux dépenses énergétiques et aux émissions de GES liés aux modes de transport de personnes et de marchandises, individuels comme publics.



L'adaptation : cet atelier a abordé les enjeux des incidences des changements climatiques sur les milieux, les ressources, les espaces naturels et les activités économiques du territoire.

À l'issue de ces travaux, une centaine d'actions ont été proposées, servant de socle pour la construction du plan d'actions propre au territoire de la Communauté.



Une concertation territoriale large et représentative

De nombreux acteurs publics et privés ont été associés à cette concertation :

- **Atelier Logement :** EDF, ErDF, GRDF, Conseil général du Tarn, Service Pôle Habitat de la CACM, Pays d'Autun, Carcelles, DALKIA, SCUM, IDRR, CORIANCE, DDT, Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE), Tarsly Fnaut, Parc naturel régional du Haut-Languedoc, élus et techniciens des collectivités...
- **Atelier Transport :** Service Libellus de la CACM, Tarsly Fnaut, Union Protection Nature et Environnement du Tarn (UPNET), Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE), C3L, Trifyl, Pays d'Autun, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), élus et techniciens des collectivités...
- **Atelier Adaptation :** DDT, Météo France, Chambre d'agriculture, CPIE, Laboratoires Pierre Fabre, Service Archipel de la CACM, SEPPIC, CCI, Conseil général du Tarn, IDRR, ErDF, élus et techniciens des collectivités...



La concertation interne, elle aussi indispensable

La démarche territoriale a été complétée par une concertation interne à la CACM : à la fois à destination des agents, mais aussi des membres des comités de pilotage de la Communauté. À partir des résultats du diagnostic sur son patrimoine et ses services, les échanges ont fait émerger des pistes d'actions articulées autour de trois axes :

- le fonctionnement éco-responsable de la CACM,
- la CACM, centre de relais d'information et de sensibilisation,
- l'intégration des préconisations « Énergie/Climat » dans ses fonctions et son patrimoine.

Une cinquantaine d'actions ont été proposées, constituant la base de travail pour le plan d'actions « Services et Patrimoine ».

7. Le PCET de Castres-Mazamet : 45 actions pour le climat

Promouvoir les enjeux Énergie/Climat dans les pratiques locales afin de tendre à la sobriété Énergie-carbone et assurer la solidité du territoire face aux changements climatiques, telles sont les deux ambitions majeures du PCET pour Castres-Mazamet.

Le plan d'actions 2013-2017 a retenu 45 actions pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Réduire de 10% les émissions de GES et la consommation d'énergie

Ce plan a pour objectifs principaux la réduction de consommation d'énergie et d'émissions de GES de 10% sur la période 2013-2017, soit une réduction des émissions de GES comprise entre 10 000 et 20 000 tonnes éqCO₂ et une réduction des consommations d'énergie comprise entre 2 000 et 5 000 MWh.

Pour parvenir à ces objectifs, les mesures retenues s'inscrivent dans un cadre réglementaire qui crée des obligations auprès des acteurs concernés. **À ce titre, les PCET ont une portée juridique sur les documents d'urbanisme : les ScoT (schémas de cohérence territoriale) et les PLU (plans locaux d'urbanisme) doivent prendre en compte l'ensemble des PCET qui concernent leur territoire.**

1,5 à 2 millions d'euros pour le climat

Le coût des **45 mesures** du PCET est estimé, pour la CACM et les communes associées, **entre 1,5 et 2 millions d'euros** pour la période 2013-2017, au terme de laquelle le plan sera révisé conformément aux dispositions du **Grenelle de l'Environnement**.



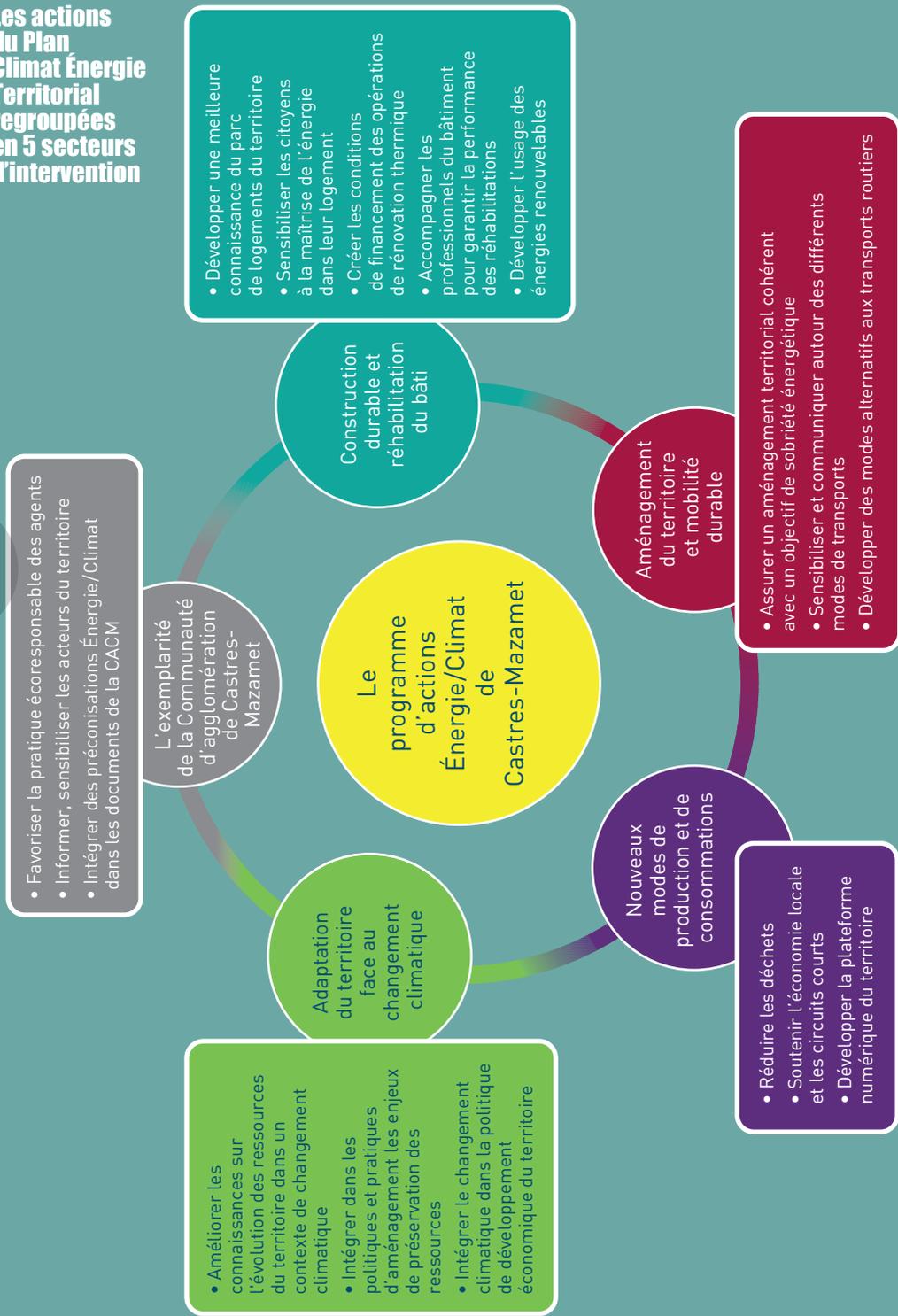
Agglo, Département et Région en cohérence territoriale

Parce qu'une cohérence est indispensable entre les différents échelons d'intervention, les engagements des territoires impliqués dans la lutte contre le changement climatique convergent afin d'être les plus efficaces possibles. Dans cette logique, le PCET de Castres-Mazamet est « compatible » avec le SRCAE de la Région Midi-Pyrénées, mais aussi avec les 20 actions du PCET adopté par le Conseil général du Tarn.



Les actions du Plan Climat Énergie Territorial regroupées en 5 secteurs d'intervention

26



Les 45 actions s'articulent autour de 5 secteurs d'intervention :

1^{er} secteur d'intervention :

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, une collectivité exemplaire pratiquant l'éco-responsabilité

Les collectivités en tant qu'institutions sont responsables de 12% des émissions de gaz à effet de serre sur leur territoire. C'est pourquoi la mise en place d'actions au sein de chaque service est un moyen efficace pour la CACM de devenir une collectivité exemplaire.

Enjeu n°1 Favoriser la pratique éco-responsable des agents

- 1. Mettre en place un Plan de Déplacement d'Administration (PDA) **EN COURS DE RÉALISATION**
- 2. Développer les visioconférences, téléconférences et le télétravail au sein des services
- 3. Développer les E-services au sein de la collectivité
- 4. Rédiger et mettre en place une charte éco-responsable **EN COURS DE RÉALISATION**
- 5. Mettre en place un outil de suivi et d'évaluation du PCET **EN COURS DE RÉALISATION**
- 6. Renforcer la participation de la CACM aux événements Climat Énergie via une coopération nationale et internationale

Enjeu n°2 Informer et sensibiliser les acteurs du territoire

- 7. Renforcer la culture Énergie/Climat via les outils de communication de la Communauté d'agglomération
- 8. Valoriser les actions Énergie/Climat de la CACM et de ses communes

Enjeu n°3 Intégrer des préconisations Énergie Climat dans les compétences et le patrimoine de la CACM

- 9. Mettre en place un plan de maîtrise de l'Énergie¹ **EN COURS DE RÉALISATION**
- 10. Développer les Énergies renouvelables dans les nouveaux projets de construction de la CACM

1. Les actions présentées en gras correspondent à des mesures figurant également dans le PCET du département du Tarn.

- 11. Poursuivre l'intégration de critères Énergie/Climat dans les marchés publics de la CACM
- 12. Optimiser le fonctionnement de l'éclairage public sur les Zones d'Activités de la CACM et sur les bâtiments
- 13. Développer les liaisons « douces » sur les Zones d'Intérêts Communautaires
- 14. Gérer durablement les espaces verts de l'agglomération
- 15. Former les agents à l'éco-conduite
- 16. Mettre en place des conditions éco-responsables pour les aides attribuées par la CACM à ses partenaires



2^e secteur d'intervention :

L'aménagement du territoire et la mobilité durable

Les objectifs du SRCAE pour 2020 dans le secteur des transports correspondent à une réduction de 10% des consommations d'énergie et une réduction de 13% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005.

Enjeu n°4 Assurer un aménagement territorial cohérent avec un objectif de sobriété énergétique

- 17. Mettre en place un Plan de Déplacements Urbains (PDU) sur le territoire de la CACM **EN COURS DE RÉALISATION**
- 18. Optimiser la collecte des déchets sur le territoire **RÉALISÉ**
- 19. Intégrer des préconisations Énergie/Climat liées à la mobilité dans les documents d'urbanisme
- 20. Inciter à mettre en place des parkings à vélos dans les nouveaux projets de construction et les préconiser dans les constructions existantes

Enjeu n°5 Sensibiliser et communiquer autour des différents modes de transports

- 21. Sensibiliser le grand public à l'intérêt d'utiliser les transports en commun et d'autres modes de déplacements alternatifs à la voiture
- 22. Créer un espace d'information sur la mobilité **RÉALISÉ**

Enjeu n°6 Développer des modes alternatifs aux transports routiers

- 23. Élaborer un plan vélo pour le territoire **EN COURS DE RÉALISATION**

3^e secteur d'intervention :

Construction durable et réhabilitation du bâti sur le territoire

Les objectifs du SRCAE pour 2020 dans le secteur du bâtiment (résidentiel et tertiaire) correspondent à une réduction de 15% des consommations d'énergie et une réduction de 25% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2005.

En matière de développement de la production d'énergie renouvelable, le SRCAE fixe un objectif d'augmentation de 50% de la production d'énergie renouvelable entre 2005 et 2020.

Enjeu n°7 Développer une meilleure connaissance du parc de logement du territoire

- 24. Recensement et concentration des données sur les consommations énergétiques des logements à une échelle infra-territoriale
- 25. Caractérisation et estimation des ménages de la CACM exposés à la précarité énergétique
- 26. Réaliser une thermographie à l'échelle du territoire

Enjeu n°8 Sensibiliser les citoyens à la maîtrise de l'Énergie dans leur logement

- 27. Sensibiliser le grand public à la maîtrise de l'Énergie
- 28. Organiser un concours «Familles à Énergie Positive» (ou concours équivalent) **EN COURS DE RÉALISATION**
- 29. Recenser, valoriser et communiquer sur les bâtiments exemplaires et les projets innovants d'intégration d'énergies renouvelables sur le territoire



Enjeu n°9 **Créer les conditions de financement des opérations de rénovation thermique**

- 30. Lancer une opération de réhabilitation énergétique pour les logements privés **RÉALISÉ**
- 31. Mettre en place une éco-condition énergétique pour l'attribution de subventions/financements pour certaines opérations de réhabilitation des logements HLM ou des constructions neuves

Enjeu n°10 **Accompagner les professionnels du bâtiment pour garantir la performance des réhabilitations**

- 32. Mettre en place des journées d'échanges techniques et de formations « bâtiments durables » à destination des professionnels sur le territoire
- 33. Rédiger une charte éco-responsable à destination des professionnels du bâtiment

Enjeu n°11 **Développer l'usage des énergies renouvelables**

- 34. Élaborer un schéma de développement des énergies renouvelables

4^e secteur d'intervention :

L'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique

Différents travaux ont montré la difficulté pour tous les acteurs concernés de prendre la mesure des changements liés au climat, ainsi qu'à évaluer les réponses apportées à ces changements. Il est donc nécessaire de renforcer l'observation sur l'adaptation aux bouleversements climatiques et sur les émissions de GES.

Enjeu n°12 Améliorer les connaissances sur l'évolution des ressources du territoire dans un contexte de changement climatique

- 35. Améliorer la connaissance des impacts locaux du changement climatique sur la biodiversité, sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau, notamment pour les secteurs agricole et sylvicole **EN COURS DE RÉALISATION**
- 36. Sensibiliser les acteurs du territoire sur les enjeux de l'adaptation avec un focus sur la question de l'eau
- 37. Sensibiliser les acteurs du milieu scolaire (enseignants, personnels et enfants) sur les thématiques de l'atténuation et de l'adaptation du changement climatique

Enjeu n°13 Intégrer dans les politiques et pratiques d'aménagement les enjeux de préservation des ressources

- 38. Lutter contre la dégradation de la qualité de l'air sur le territoire de la CACM

Enjeu n°14 Intégrer le changement climatique dans la politique de développement économique du territoire en vue de maintenir les activités économiques et tirer profit des opportunités

- 39. Accompagner l'émergence des métiers de l'adaptation en proposant des formations aux acteurs économiques concernés
- 40. Promouvoir, accompagner et valoriser les activités du tourisme vert et du patrimoine existant sur le territoire
- 41. Faire adhérer les entreprises du territoire au club de dirigeants durables Midi-Pyrénées

5^e secteur d'intervention :

Nouveaux modes de production et de consommation

La dégradation du changement climatique et de l'environnement est due essentiellement à la façon dont chacun utilise et consomme les biens et les services. Satisfaire nos besoins tout en veillant à avoir un impact limité sur la nature, tel est l'objectif visé par le développement d'une production et d'une consommation durables.

Enjeu n°15 Réduire les déchets

- 42. Réduire les déchets à la source via le plan de prévention des déchets

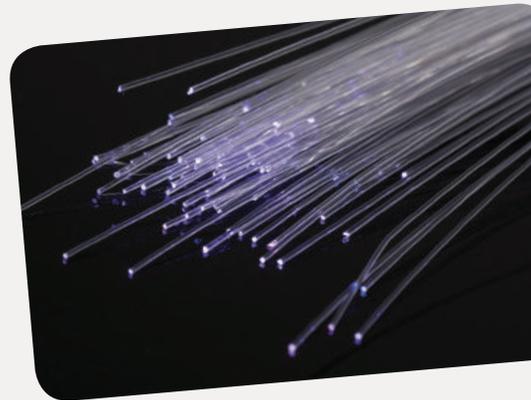
EN COURS DE RÉALISATION

Enjeu n°16 Soutenir l'économie et développer les circuits courts

- 43. Préserver les commerces de proximité et favoriser les circuits de proximité
- 44. Favoriser le développement d'une agriculture périurbaine durable

Enjeu n°17 Accélérer le développement du numérique sur le territoire

- 45. Poursuivre le développement des infrastructures de fibre optique et de télécommunications à haut débit et très haut débit



8. Le Plan Climat : un enjeu de communication

Le développement durable n'est pas une préoccupation nouvelle pour la Communauté d'agglomération. Le document que vous tenez entre les mains est l'aboutissement d'une démarche entreprise il y a plusieurs années, mais aussi une étape intermédiaire avant la communication au public du détail de toutes les mesures du PCET et de leurs modalités d'application.

Dès 2011, lors de la Foire économique de Castres, la CACM a promu le thème du développement durable et communiqué sur le lancement du PCET depuis un stand éco-conçu avec mobilier en carton, lampes basse consommation...

Régulièrement, les magazines de la Communauté d'agglomération et de la municipalité de Castres se sont fait l'écho de ces préoccupations.

En 2012, des Rencontres Plan Climat se sont tenues sur le thème du changement climatique et plus particulièrement sur les insectes invasifs et les chenilles processionnaires du pin.

Sensibiliser, expliquer, communiquer

Des actions de sensibilisation ont été menées dans les établissements scolaires : à l'occasion de la semaine du développement durable au **Lycée Maréchal Soutl** (2012) et au **Lycée Barral** (2012, 2013 et 2014), sur le PCET de la Communauté d'agglomération ainsi que sur le changement climatique. En 2013, une intervention PCET a été organisée par les éco-délégués du **Lycée Barral** sur le thème du respect de l'environnement avec, pour animation, un quiz en lien avec le développement durable et un jeu sur les éco-gestes.

La prochaine étape de ce travail indispensable d'information sera la diffusion d'un éco-guide détaillant, à l'intention des habitants, des entreprises et de tous les acteurs locaux, les pratiques à adopter concourant à la mise en œuvre de chacune des 45 actions du PCET et à la réalisation de ses objectifs. ■

Glossaire

CACM → Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

CCNUCC → Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

CITEPA → Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique

GES → Gaz à effet de serre

GIEC → Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

MWh → mégawattheure (1 MWh = 1 million de Wh). Le wattheure est l'unité usuelle qui représente l'énergie consommée par un appareil de puissance de 1 watt fonctionnant pendant 1 heure.

PLU/PLUI → Plan local d'urbanisme (intercommunal). Document d'urbanisme établissant un projet global d'urbanisme et d'aménagement pour un territoire communal ou intercommunal. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré, notamment les surfaces ouvertes pour l'implantation d'habitations individuelles.

PNLCC → Plan national de lutte contre le changement climatique

POPE → Programme d'orientation de la politique énergétique

SCoT → Schéma de cohérence territoriale. Document d'urbanisme qui détermine, à l'échelon intercommunal, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, afin de préserver et valoriser l'environnement.

SRCAE → Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie

Teq/CO2 → Tonne équivalent CO2.

Plan Climat Energie

Castres-Mazamet

L'agglomération s'engage

On en parle déjà...

Plan Climat Energie

On passe à l'action

Mettre de l'énergie, réduire les gaspillés de serre, lutter contre le réchauffement climatique. La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet assure les démarches et prend des mesures concrètes afin de faire passer à l'action. Le Plan Climat Energie (PCE) a été adopté en septembre 2015. Il prévoit un programme d'actions jusqu'en 2020. À l'heure de la COP21, l'engagement est de 2°C. Le PCE est un document stratégique qui définit les orientations de l'agglomération.



Composteurs Partage d'expérience

Les 50 communes qui adhèrent au Plan Climat Energie ont mis en place des composteurs. Les déchets de cuisine sont transformés en compost. Ce compost est utilisé pour enrichir les sols. Les habitants peuvent bénéficier de ce compost gratuitement.

PLAN CLIMAT

PASSER À LA VITESSE SUPÉRIEURE

Lutter contre le changement climatique, limiter les émissions de gaz à effet de serre, réduire la vulnérabilité du territoire, s'adapter à l'évolution du climat... Si nul ne conteste la nécessité de la crise énergétique, la question reste souvent posée de savoir comment agir.

Les grandes stratégies pour les collectivités territoriales sont de trois ordres : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique et la résilience.

P4 ACTUALITÉS

Adopter l'éco-responsabilité

Qu'est-ce que l'éco-responsabilité ? C'est la prise en compte des impacts environnementaux, sociaux et économiques des activités d'une organisation. L'éco-responsabilité est un processus continu qui vise à améliorer les performances de l'organisation en matière de développement durable.



Coup d'accélérateur pour la voiture électrique

Le coup d'accélérateur pour la voiture électrique est venu de la part de l'agglomération de Castres-Mazamet. Elle a financé l'achat de deux véhicules électriques pour ses services.

UNE CHARTRE ÉCO-RESPONSABLE

La première charte éco-responsable de l'agglomération de Castres-Mazamet a été adoptée en septembre 2015. Elle définit les engagements de l'agglomération en matière de développement durable.



Deux points de recharge pour véhicules électriques sur l'agglomération de Castres-Mazamet.

environnement

PLAN CLIMAT ÉNERGIE

DIAGNOSTIQUER ET AGIR

Plan Climat Energie Castres-Mazamet

vous aussi agissez !

Les problématiques d'adaptation au changement climatique se sont progressivement imposées dans notre vie quotidienne. La Communauté d'agglomération conduit une action à l'échelle de son territoire.

Au-delà des actions de connaissance et de sensibilisation, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a lancé un programme d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce programme est basé sur trois axes : la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique et la résilience.

Le diagnostic est une étape essentielle pour identifier les enjeux et les actions à mettre en œuvre. La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a réalisé un diagnostic de son territoire en matière de développement durable.

Le diagnostic a permis d'identifier les enjeux et les actions à mettre en œuvre. La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a lancé un programme d'actions pour répondre à ces enjeux.

Plan Climat Energie

En mode hiver, adoptons au quotidien les bons gestes.



Il est important de réduire les consommations d'énergie en hiver. Voici quelques conseils : isoler les bâtiments, utiliser des équipements économes en énergie, etc.

L'agglomération montre l'exemple



Déplacements doux

Favoriser l'usage du vélo

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a adopté une charte pour favoriser l'usage du vélo. Cette charte vise à améliorer les conditions de déplacement des citoyens.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a financé l'achat de vélos pour ses services. Elle a également financé des actions de sensibilisation à l'usage du vélo.